

## La réponse budgétaire de l'Etat ne calme pas la grogne du cinéma

Cela ressemble à un jeu de chaises musicales. Destinée à redonner de l'oxygène au spectacle vivant dans un contexte financier tendu, la rallonge budgétaire de 34,8 millions d'euros, promise par le ministère de la culture et de la communication (*Le Monde* du 17 décembre 2007), devra finalement être partagée avec le cinéma. Les principales victimes des arbitrages budgétaires en 2008, comme les petits festivals et les actions éducatives, pourraient récupérer 5 millions d'euros sur ce total.

Pas de quoi réjouir le spectacle vivant, pour lequel cette rallonge ne suffisait déjà pas à compenser le "gel" de 6 % de l'ensemble des crédits de la culture dans le budget 2008. *"Si nous sommes solidaires du cinéma dans cette enveloppe, il faut que l'Etat trouve de l'argent supplémentaire"*, commente François Le Pillouër, président du Syndicat des directeurs de scènes subventionnées (Syndec).

L'intégration du secteur cinématographique à la rallonge budgétaire qui ne lui était initialement pas destinée est une première réponse de la Rue de Valois à la menace de forte baisse des crédits déconcentrés accordés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Celle-ci inquiète les organisateurs de festivals, les associations régionales de cinéma et les associations liées à l'éducation artistique, notamment en milieu scolaire.

Vendredi 11 janvier, la salle du cinéma Saint-André-des-Arts, à Paris, était pleine à craquer de réalisateurs (Nicolas Klotz, Nicolas Philibert, Lucas Belvaux...), de producteurs, de distributeurs et de représentants des associations, souvent régionales, qui travaillent dans les petites structures liées au cinéma, pour réaffirmer à quel point *"toute baisse du soutien de l'Etat menace la diffusion culturelle du cinéma"* et serait *"catastrophique pour l'ensemble de la filière"*. Leur ambition : *"redonner un sens à la part non rentable"* du cinéma.

### PROFESSION DE FOI

Le ministère apporte une seconde réponse aux problèmes budgétaires des festivals : une trentaine parmi les plus importants, comme ceux de Marseille (documentaire), de Clermont-Ferrand (courts métrages), d'Annecy (animation), de La Rochelle (films internationaux), seront désormais financés exclusivement par le Centre national de la cinématographie (CNC).

Grâce à la taxe supplémentaire appliquée aux nouveaux distributeurs de télévision, comme les fournisseurs d'accès à Internet, le fonds de soutien du CNC augmente. 1,5 million d'euros servira à maintenir le financement de ces gros festivals. L'incertitude reste entière pour des centaines d'autres petits festivals, dont le sort demeure lié à celui des DRAC.

Dans ce climat houleux, le ministère de la culture cherche à calmer le jeu et affirme que l'éducation au cinéma reste une priorité. Malgré cette profession de foi, aucune rallonge budgétaire dans ce secteur n'est envisagée avant 2009. Et l'assurance de la Rue de Valois que les budgets 2008 seront équivalents à ceux de 2007 ne suffit pas à rassurer les professionnels.

**Nicole Vulser**

Article paru dans l'édition du 16.01.08.